



## **FORMATION CONTINUE 2024**

### **PRESENTIEL**

#### **DROIT DE LA FAMILLE**

#### **LA JOURNEE DES ATELIERS EN DROIT DE LA FAMILLE**

**Cette journée se déroulera à l'Ordre des avocats de Toulouse  
(salle de conférences et salon).**

**Trois ateliers seront proposés (2 le matin et 1 l'après-midi),  
indépendants les uns des autres, exclusivement en présentiel.**

#### **ATELIER N°1 REFLEXES ET RESOLUTIONS DE CAS PRATIQUES EN DIP**

**Vendredi 17 mai  
De 9h00 à 13h00**

**Raluca LOLEV  
Avocat associé  
Barreau de Paris  
Cabinet Ivoire**

**150€ la séance  
120€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de comprendre et maîtriser les aspects internationaux des dossiers en droit de la famille concernant les questions de compétence, de loi applicable et de reconnaissance, par la résolution de cas pratiques orientés par thématiques.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

**I. Reflexes**

- Mécanismes du DIP en 3 étapes
- Outils et bases de données
- Textes : règlements/conventions/droit interne

**II. Résolution de cas pratiques**

- Le divorce international et les obligations alimentaires transfrontières
- L'autorité parentale et les enlèvements internationaux d'enfants
- La liquidation des intérêts patrimoniaux des couples internationaux et les successions

**Moyens pédagogiques :**

Cas pratique et conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :** Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP ([edasop.fr](http://edasop.fr)) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :** Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE [s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)

05 61 53 58 52